

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2025

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 12 mai 2025 à 19h30 à la Salle Saint-Antoine-Daniel - église, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose et messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

Le directeur général par intérim assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence des conseillères Luce Bouley et Hélène St-Cyr.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue;

2 Adoption de l'ordre du jour;

3 Comptes rendus des élus;

4 Correspondances:

- 4.1 Réception d'une aide financière dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028;
- 4.2 Réception d'une aide financière du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la MRC des Appalaches pour le contrôle du myriophylle à épis (MAE) au lac du Huit;
- 4.3 Réception d'une aide financière pour la Fête nationale à Adstock;

5 Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines:

- 5.1 Adoption du procès-verbal du mois d'avril 2025;
- 5.2 Autorisation de paiement des dépenses du mois d'avril 2025;
- 5.3 Dépôt des états financiers non vérifiés au 30 avril 2025;
- 5.4 Dépôt du rapport du vérificateur externe et des états financiers vérifiés au 31 décembre 2024;
- 5.5 Nomination du directeur général et greffier-trésorier;
- 5.6 Embauche de préposés d'entretien général;
- 5.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 303-24-1 modifiant le règlement numéro 303-24 relatif à l'imposition des taux de taxes, de compensations et des modalités pour l'année 2025;
- 5.8 Adoption du règlement numéro 310-25 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats à certains fonctionnaires municipaux;
- 5.9 Adoption du règlement numéro 311-25 décrétant les tarifs des activités et de certains biens et services municipaux;
- 5.10 Adoption du règlement numéro 312-25 décrétant une dépense de 1 413 731 \$ et un emprunt de 1 413 731 \$ pour la réalisation de divers travaux d'infrastructures;
- 5.11 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 313-25 décrétant une dépense de 413 632 \$ et un emprunt de 413 632 \$ pour la réalisation de travaux de prolongement des conduites d'égout sanitaire et d'eau potable sur la rue Fortin Nord et de travaux de voirie sur la rue Réjean;
- 5.12 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 314-25 décrétant une dépense de 931 211 \$ et un emprunt de 931 211 \$ pour la réalisation de travaux de prolongement de la rue Viateur-Routhier;
- 5.13 Désengagement d'un montant de 52 134.13 \$ au Fonds de roulement;
- 5.14 Amendement au bail de Cogeco connexion inc. sur le lot 5 136 048 du cadastre du Québec (chemin Sacré-Cœur Ouest) : autorisation de signature;
- 5.15 Carte de crédit Desjardins : modification des gestionnaires de compte;

- 5.16 Office d'habitation du Sud des Appalaches : adoption du budget révisé 2025 de la SHQ;
- 5.17 Souper annuel des municipalités : autorisation de dépense;
- 5.18 Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté;
- 5.19 Demande d'appui de L'Alternative Appalaches : implantation d'une zone neutre sur le territoire d'Adstock;

6 Aménagement, urbanisme et environnement:

- 6.1 Adoption, avec modifications, du second projet de règlement omnibus numéro 299-24-2 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 299-24;
- 6.2 Dossier Audrey Quirion (lot 5 134 606 du cadastre du Québec) : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
- 6.3 265, rue des Tulipes : analyse et décision concernant une demande dérogation mineure;
- 6.4 26, chemin du Coteau : analyse et décision concernant un plan d'implantation architecturale;
- 6.5 11-5, chemin du Versant : analyse et décision concernant un plan d'implantation architecturale;
- 6.6 Acquisition d'un logiciel de gestion pour l'écocentre secteur Saint-Méthode : autorisation de dépense;

7 Développement socio-économique:

- 7.1 Adoption de la Politique de développement économique;
- 7.2 Achat d'une partie du lot numéro 5 135 211 du cadastre du Québec dans le cadre du développement du Pôle agroalimentaire de Sacré-Cœur-de-Marie : octroi de mandats de services professionnels et autorisation de signatures;
- 7.3 Dossier 445202 de la Municipalité auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- 7.4 Renouvellement du bail avec la Coopérative multiservices de Sacré-Cœur-de-Marie : résiliation du contrat notarié et autorisation de signature;

8 Travaux publics et hygiène du milieu:

- 8.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau local, compensation de base aux municipalités : adoption du rapport;
- 8.2 Travaux de réfection de chaussée par rapiéçage et de pavage : octroi d'un contrat;
- 8.3 Travaux de scellement de fissures : octroi d'un contrat;
- 8.4 Travaux de fauchage des emprises municipales : octroi d'un contrat;
- 8.5 Travaux de réfection de la route du Mont-Adstock (projet 2025-24) : octroi de mandat de service professionnel;
- 8.6 Travaux de prolongement des services sur la 1re Avenue Ouest et de pavage sur la rue Sheink (projet 2025-15) : octroi de mandats de services professionnels;
- 8.7 Travaux d'amélioration des étangs aérés du secteur Saint-Méthode (projet 2023-008) : octroi de mandats de services professionnels;
- 8.8 Balancement hydraulique et programme de rinçage du réseau d'aqueduc du secteur Saint-Méthode - Lac Jolicoeur : octroi d'un mandat de services professionnels;
- 8.9 Achat de barrières de contrôle de circulation : autorisation de dépense;
- 8.10 Exploitation et le suivi opérationnel des installations d'eau potable et des eaux usées : octroi d'un mandat de services professionnels;

9 Sécurité publique:

- 9.1 Service de sécurité incendie : rapport annuel 2024;

10 Loisirs, culture et vie communautaire:

- 10.1 Projet de Boîte culturelle multifonctionnelle : autorisation de dépense;
- 10.2 Invitation au souper-spectacle Ouvre tes sens du Regroupement des personnes handicapées physiques : autorisation de dépense;
- 10.3 Déjeuner de la fête des Mères du Comité des loisirs du terrain de jeux Saint-Daniel : autorisation de dépense;
- 10.4 Club Chasse et Pêche Saint-Méthode, Saint-Daniel inc. : versement d'une aide financière;

11 Affaires diverses:

- 11.1 Les Ti-Chums d'la Musique inc. : versement d'une aide financière;
- 11.2 Entretien des édifices municipaux du secteur Saint-Daniel : octroi d'un contrat et autorisation de signature;
- 11.3 Aide financière à l'Association du lac Jolicoeur pour l'évaluation des travaux du barrage du lac Jolicoeur : autorisation de signature;

12 Période de questions:

13 Informations et activités à venir:

- 13.1 15 au 18 mai 2025 : Festival des campeurs d'Adstock (secteur Saint-Daniel);
- 13.2 16 mai 2025 : Début de l'horaire d'été au bureau municipal (bureau fermé le vendredi après-midi);
- 13.3 16-17-18-23-24-25-30-31 mai et 1er juin 2025 : Ouverture du dépôt de branches, rang des Campagnards;
- 13.4 17 mai 2025 : Marché des artisans printanier - Gymnase du Complexe Sportif Mariette et Joseph Faucher de 10h à 16h;
- 13.5 19 mai 2025 : Journée nationale des Patriotes - Bureau municipal fermé;
- 13.6 3 juin 2025 : 5 à 7 20e anniversaire de L'Arrivage - Centre intergénérationnel Sacré-Coeur-de-Marie à 17h;
- 13.7 7 juin 2025 : Défi 4 Vents;
- 13.8 9-10-11 juin 2025 : Collecte des objets volumineux;

14 Levée ou ajournement de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

25-05-148 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

CORRESPONDANCES

RÉCEPTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une correspondance du ministre responsable des Affaires municipales à l'effet qu'une aide additionnelle de 90 millions de dollars est allouée aux municipalités de 5 000 habitants et moins, dans ce contexte la Municipalité recevra une aide supplémentaire de 142 398 \$ du programme TECQ 2024-2028.

RÉCEPTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DU FONDS POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA MRC DES APPALACHES POUR LE CONTRÔLE DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS (MAE) AU LAC DU HUIT

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu la confirmation d'une aide financière de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds pour l'Amélioration de la Qualité de l'eau de la MRC des Appalaches pour le contrôle du myriophylle à épis (MAE) au lac du Huit.

RÉCEPTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE À ADSTOCK

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une aide de 3 600 \$ dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales et régionales de la fête nationale du Québec, volet 1 (célébrations locales).

AFFAIRES DU CONSEIL, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

25-05-149

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AVRIL 2025

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal du mois d'avril 2025 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-150

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS D'AVRIL 2025

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 878 778.64 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 30 AVRIL 2025

La direction générale dépose les états financiers non vérifiés au 30 avril 2025.

Monsieur le Maire commente les données inscrites aux états financiers.

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport du vérificateur externe de la Municipalité sur les états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal.

La trésorière adjointe commente le rapport financier au 31 décembre 2024, préparé par monsieur Michaël Bellemare de la firme Groupe RDL Thetford/Plessis inc.. Il indique un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 476 247 \$. Ce qui porte le surplus libre après ajustement des réserves à 462 390 \$.

25-05-151

NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

ATTENDU que le directeur général adjoint assure l'intérim depuis le départ de l'ancienne directrice générale;

ATTENDU que la Municipalité désire promouvoir monsieur Jérôme Grondin pour occuper les fonctions de directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU que les parties désirent consigner au présent contrat les conditions de travail du directeur général;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), il y a lieu de nommer une personne chargée de l'application de cette loi à la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU qu'en vertu du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), la signature de la direction générale doit apparaître sur les effets bancaires ainsi que d'autres documents se rapportant à la bonne marche des activités municipales;

ATTENDU que la Municipalité nomme monsieur Jérôme Grondin à titre de représentant de la Municipalité d'Adstock à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec concernant l'administration et le pouvoir d'emprunt de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- de promouvoir et nommer monsieur Jérôme Grondin à titre de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Adstock;
- de nommer monsieur Jérôme Grondin à titre de responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels à la Municipalité d'Adstock;
- d'autoriser monsieur Jérôme Grondin, pour et au nom de la Municipalité, les effets bancaires ainsi que d'autres documents se rapportant à la bonne marche des activités municipales;

- de nommer monsieur Jérôme Grondin à titre de représentant de la Municipalité d'Adstock à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour la signature ou l'approbation de tout document ou pièce justificative relatifs à une demande auprès de la Fédération et pour procéder à toutes demandes, présentes ou futures, de modification, d'augmentation de limite et d'ajout de cartes;
- d'investir monsieur Jérôme Grondin de tous les pouvoirs conférés par la loi dans son champ d'activités;
- d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-152

EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS D'ENTRETIEN GÉNÉRAL

ATTENDU les besoins dans les différents services (bâtiments, écocentre et espaces verts) pendant l'année et durant la saison estivale;

ATTENDU que des candidatures ont été retenues;

ATTENDU l'affichage interne concernant un poste de préposé d'entretien général régulier à temps complet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- de confirmer l'embauche de monsieur Sébastien Bergeron à titre de préposé d'entretien général régulier temps plein selon les termes de la convention collective suite à l'affichage interne;
- d'embaucher messieurs Yves Tardif et Samuel Gagnon à titre de préposé d'entretien général occasionnel de manière temporaire (pendant la saison estivale à moins d'indication contraire) selon les termes de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 303-24-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 303-24 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES, DE COMPENSATIONS ET DES MODALITÉS POUR L'ANNÉE 2025

Un avis de motion est donné par monsieur Michel Rhéaume qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 303-24-1 modifiant le règlement numéro 303-24 relatif à l'imposition des taux de taxes, de compensations et des modalités pour l'année 2025.

Le maire dépose le projet de règlement qui a pour objet de modifier l'article 25 concernant le tarif facturé au taux moyen.

25-05-153

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 310-25 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

ATTENDU qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU que le règlement numéro 269-21 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats à certains fonctionnaires municipaux a été adopté le 4 octobre 2021;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement suite aux changements organisationnels;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 avril 2025;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 310-25 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats à certains fonctionnaires municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-154

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 311-25 DÉCRÉTANT LES TARIFS DES ACTIVITÉS ET DE CERTAINS BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU qu'en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, ses services ou ses activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU que le conseil souhaite se prévaloir des pouvoirs qui lui sont conférés en imposant une tarification pour certains biens et services fournis par la Municipalité;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 avril 2025;

ATTENDU que des modifications ont été apportées au projet de règlement concernant le branchement aux services municipaux et concernant la tarification de l'écocentre St-Méthode;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 311-25 décrétant les tarifs des activités et de certains biens et services municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-155

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 312-25 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 413 731 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 413 731 \$ POUR LA RÉALISATION DE DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

ATTENDU que la Municipalité désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa de l'article 1063 du Code municipal du Québec et, ainsi, adopter un règlement d'emprunt de type parapluie pour la réalisation de divers travaux d'infrastructures;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 avril 2025;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 312-25 décrétant une dépense de 1 413 731 \$ et un emprunt de 1 413 731 \$ pour la réalisation de divers travaux d'infrastructures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 313-25 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 413 632 \$ ET UN EMPRUNT DE 413 632 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'EAU POTABLE SUR LA RUE FORTIN NORD ET DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA RUE RÉJEAN

Un avis de motion est donné par monsieur Sylvain Jacques qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 313-25 décrétant une dépense de 413 632 \$ et un emprunt de 413 632 \$ pour la réalisation de travaux de prolongement des conduites d'égout sanitaire et d'eau potable sur la rue Fortin Nord et de travaux de voirie sur la rue Réjean.

Le maire dépose le projet de règlement.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 314-25 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 931 211 \$ ET UN EMPRUNT DE 931 211 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE VIATEUR-ROUTHIER

Un avis de motion est donné par monsieur Sylvain Jacques qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 314-25 décrétant une dépense de 931 211 \$ et un emprunt de 931 211 \$ pour la réalisation de travaux de prolongement de la rue Viateur-Routhier.

Le maire dépose le projet de règlement.

25-05-156

DÉSENGAGEMENT D'UN MONTANT DE 52 134.13 \$ AU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU que la Municipalité a procédé, en 2024, à la vente des équipements suivants : une remorque Cross Country Hybride et un camion Peterbilt;

ATTENDU que l'acquisition de ces équipements avait été financée à même le Fonds de roulement;

ATTENDU que le produit de la vente permet de procéder au désengagement du solde correspondant à ce financement interne;

ATTENDU que le montant total à désengager est de 52 134.13 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu de désengager un montant de 52 134.13 \$ au Fonds de roulement suite à la vente en 2024 de la remorque Cross Country Hybride et du camion Peterbilt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-157

AMENDEMENT AU BAIL DE COGECO CONNEXION INC. SUR LE LOT 5 136 048 DU CADASTRE DU QUÉBEC (CHEMIN SACRÉ-CŒUR OUEST) : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender le bail de Cogeco connexion inc. sur le lot 5 136 048 du cadastre du Québec (chemin Sacré-Cœur Ouest) leur permettant l'installation d'un cabinet de télécommunication;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'amender le bail de Cogeco connexion inc. sur le lot 5 136 048 du cadastre du Québec (chemin Sacré-Cœur Ouest) leur permettant l'installation d'un cabinet de télécommunication;
- d'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, l'amendement audit bail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-158

CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS : MODIFICATION DES GESTIONNAIRES DE COMPTE

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
- que la Municipalité soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- que la Municipalité s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
- que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des

limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

- que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;
- que mesdames Caroline Bernard, trésorière adjointe (contrôleuse financière) et Isabelle Nadeau, technicienne en comptabilité soient autorisées à gérer le compte;
- que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-159 OFFICE D'HABITATION DU SUD DES APPALACHES : ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2025 DE LA SHQ

ATTENDU que l'Office d'habitation du Sud des Appalaches a reçu une première révision budgétaire pour l'année 2025 concernant le refinancement de l'hypothèque et/ou le financement à long terme de Remplacement, Amélioration de la Modernisation (RAM-C);

Sommaire	Budget approuvé précédent	Budget approuvé
Intérêts dette long terme RAM capitalisé	820 238 \$	910 743 \$
Amortissement dette long terme RAM capitalisé	1 658 008 \$	1 725 902 \$
Intérêts dette long terme RAM capitalisé pour Adstock	6 765 \$	6 961 \$
Amortissement dette long terme RAM capitalisé pour Adstock	13 269 \$	13 415 \$

ATTENDU que l'adoption de ce budget révisé entraîne un ajustement de la contribution financière municipale pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'accepter le budget révisé tel que déposé par la Société d'habitation du Québec et que les modifications au budget initial 2025 soient acceptées par la Municipalité d'Adstock;
- d'autoriser le versement d'un paiement supplémentaire au montant de 342 \$, représentant l'ajustement de la contribution municipale en lien avec le budget révisé;
- de transmettre la présente résolution à l'Office municipal d'habitation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-160 SOUPER ANNUEL DES MUNICIPALITÉS : AUTORISATION DE DÉPENSE

Comme chaque année, pour souligner la Semaine des municipalités, la MRC des Appalaches mandate une municipalité pour organiser un souper et inviter les membres des conseils municipaux à y participer au coût de 65 \$ par participant. La Municipalité d'Adstock a été désignée cette année pour en être l'hôte.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense nécessaire pour organiser le souper annuel des municipalités;
- d'inviter les membres du conseil disponibles et certains membres de l'administration ainsi que leurs conjoints(es), à assister au souper organisé par la MRC des Appalaches dans le cadre de la Semaine des Municipalités et d'en défrayer les coûts relatifs à leur participation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-161

DÉCLARATION COMMUNE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE, D'EXCLUSION SOCIALE ET DE PAUVRETÉ

ATTENDU qu'au terme des quatrièmes États généraux de l'itinérance au Québec, tenus du 27 au 29 novembre 2024, plus de 450 participants provenant de différents milieux (élus aux paliers fédéral, provincial et municipal, ministères et institutions publiques, communautaires, recherche, regroupements nationaux et personnes qui ont vécu l'itinérance) ont élaboré une Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté;

ATTENDU que l'itinérance touche un nombre croissant de personnes, la problématique se complexifie, surtout lorsque s'ajoutent dans l'équation des défis liés spécifiquement à la jeunesse, à la perte d'autonomie, aux problèmes de santé mentale ou de dépendances, aux traumatismes (en particulier ceux historiques et intergénérationnels) ainsi qu'à diverses formes de violence (dont celles systémiques, conjugales et sexuelles) faite aux femmes, aux Premières Nations, Métis et Inuits, aux personnes racisées, aux personnes migrantes et immigrantes, aux personnes en situation de handicap, celles de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, ainsi qu'auprès des autres groupes sociaux discriminés et marginalisés ;

ATTENDU que le phénomène de l'itinérance ne cesse pas d'augmenter et que devant l'ampleur des défis sociaux auxquels les municipalités doivent faire face, il est urgent d'agir collectivement pour renverser la tendance

ATTENDU l'importance d'avoir une approche globale associée à des services spécialisés offrant une réponse adaptée à la diversité des besoins afin d'offrir une société fondamentalement équitable et inclusive, où chaque personne trouve sa place et vit dans la dignité et la sécurité physique, psychologique et financière;

ATTENDU la prévention demeure un levier essentiel qui a fait ses preuves, mais qui demeure insuffisamment mobilisé pour réduire efficacement l'itinérance en amont, et qu'un soutien adéquat des personnes à risque est crucial pour éviter les ruptures et la désaffiliation;

ATTENDU une vision commune qui privilégie la prévention de l'itinérance engage une responsabilité partagée dans l'ensemble de la société et implique que le réseau public, le milieu municipal et le milieu communautaire travaillent en concertation afin de développer des moyens adaptés à la diversité et à la réalité des problématiques vécues;

ATTENDU le contexte de la crise du logement, ainsi que la priorité d'intervention en logement identifiée dans le Plan stratégique 2025-2029 et la Politique familles-aînés de la MRC des Appalaches;

ATTENDU la demande d'appui formulée par la Table de concertation en itinérance de Vaudreuil-Soulanges à la Table territoriale de la Politique de développement

social durable et celle transmise par la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la MRC des Appalaches;

ATTENDU la recommandation de la Table territoriale de la Politique de développement social durable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- d'appuyer la Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté, initiée par le Réseau solidarité itinérance du Québec;
- de transmettre la présente résolution aux municipalités de la MRC des Appalaches, aux MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour appui;
- de transmettre la présente résolution aux députés fédéral et provincial de la région pour appui;
- de transmettre la présente résolution à Logement, Infrastructures et Collectivités Canada et au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-162

DEMANDE D'APPUI DE L'ALTERNATIVE APPALACHES : IMPLANTATION D'UNE ZONE NEUTRE SUR LE TERRITOIRE D'ADSTOCK

ATTENDU la demande de l'organisme l'Alternative Appalaches concernant l'implantation d'une zone neutre sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu de participer au projet de la zone neutre en collaboration avec l'organisme l'Alternative Appalaches.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

25-05-163

ADOPTION, AVEC MODIFICATIONS, DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT OMNIBUS NUMÉRO 299-24-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 299-24

ATTENDU que le Règlement d'urbanisme numéro 299-24 a été adopté le 10 juin 2024;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement afin revoir plusieurs dispositions du Règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 avril 2025;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le 12 mai 2025;

ATTENDU les modifications apportées au projet de règlement déposé suite à la consultation publique;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 avril 2025;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée des modifications proposées au projet de règlement;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'adopter, avec modifications, le second projet de règlement omnibus numéro 299-24-2 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 299-24.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-164

DOSSIER AUDREY QUIRION (LOT 5 134 606 DU CADASTRE DU QUÉBEC) : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles par laquelle Audrey Quirion souhaite obtenir une autorisation pour l'aliénation d'une partie (1.7 ha) du lot numéro 5 134 606 du cadastre du Québec;

ATTENDU que le rapport du Service de l'urbanisme précise que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme à la réglementation de zonage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que le dossier d'Audrey Quirion ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- d'acquiescer à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-165

265, RUE DES TULIPES : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DÉROGATION MINEURE

ATTENDU que la demande de dérogation mineure du 265, rue des Tulipes (lot 5 474 836 du cadastre du Québec) a pour objet d'autoriser la reconstruction de la galerie à une distance de 5.10 mètres de la ligne avant alors que l'article 520 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une marge avant minimum de 6 mètres pour une construction accessoire dans un milieu de vie de la catégorie « M4.2-4 – Villégiature résidentielle »;

ATTENDU la recommandation du CCU à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

- la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;

- la dérogation demandée n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;
- que la demande est conforme à toutes les autres dispositions de la réglementation d'urbanisme;

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- conformément à la recommandation du CCU, d'approuver la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 265, rue des Tulipes (lot 5 474 836 du cadastre du Québec) et ainsi autoriser la reconstruction de la galerie à une distance 5.10 mètres de la ligne avant;
- d'autoriser l'application des dispositions de la fiche réglementaire du milieu de vie « M4.2-4 - Villégiature résidentielle ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-166

26, CHEMIN DU COTEAU : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UN PLAN D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE

ATTENDU que la demande déposée au conseil est assujettie aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévues au Règlement d'urbanisme numéro 299-24;

ATTENDU que le projet vise la révision des plans de construction d'une résidence et l'aménagement d'un terrain;

ATTENDU que le projet répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables;

ATTENDU que la demande est conforme à toutes les autres dispositions du Règlement d'urbanisme numéro 299-24;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé par le propriétaire du 26, chemin du Coteau (lot 6 491 687 du cadastre du Québec) et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires. Cependant, tels permis sont assujettis aux conditions suivantes :

- le requérant et l'exécutant des travaux ont l'obligation de protéger les arbres existants aux pourtours de la zone de travaux;
- pendant les travaux, les matériaux d'excavation ne doivent pas être déposés à moins de 1.5 m de tout arbre afin de ne pas enterrer la base d'un tronc;
- les travaux devront éviter le plus possible le rehaussement et le remblai des terrains, particulièrement au pourtour des arbres existants;
- les travaux devront limiter au minimum les surfaces mises à nu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-167

11-5, CHEMIN DU VERSANT : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UN PLAN D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE

ATTENDU que la demande déposée au conseil est assujettie aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévues au Règlement d'urbanisme numéro 299-24;

ATTENDU que le projet vise la révision des plans de construction d'un mini-chalet et l'aménagement d'un terrain;

ATTENDU que le projet répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables;

ATTENDU que la demande est conforme à toutes les autres dispositions du Règlement d'urbanisme numéro 299-24;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé par le propriétaire du 11-5, chemin du Versant (lots 6 586 169 et 6 586 170 du cadastre du Québec) et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires. Cependant, tels permis sont assujettis aux conditions suivantes :

- le requérant et l'exécutant des travaux ont l'obligation de protéger les arbres existants aux pourtours de la zone de travaux;
- pendant les travaux, les matériaux d'excavation ne doivent pas être déposés à moins de 1.5 m de tout arbre afin de ne pas enterrer la base d'un tronc;
- les travaux devront éviter le plus possible le rehaussement et le remblai des terrains, particulièrement au pourtour des arbres existants;
- les travaux devront limiter au minimum les surfaces mises à nu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-168

ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION POUR L'ÉCOCENTRE SECTEUR SAINT-MÉTHODE : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU l'ouverture prochaine de l'écocentre du secteur Saint-Méthode;

ATTENDU qu'il y a lieu d'acquérir un logiciel de gestion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense au montant de 2 000 \$, taxes en sus, pour l'acquisition et la mise en service du système de gestion des données d'écocentre « MonEcocentre »;
- de financer la dépense à même le poste budgétaire « Soutien informatique administration - 02 13000 414 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

25-05-169

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- ATTENDU** la Municipalité souhaite stimuler la croissance économique locale, favoriser la rétention et l'attraction des entreprises, préserver les services de proximité, encourager le développement domiciliaire, mettre en valeur de ses attraits ainsi que promouvoir la création d'emplois durables sur son territoire;
- ATTENDU** que la Municipalité reconnaît l'importance d'un développement économique structuré, inclusif et respectueux de l'environnement et de la qualité de vie des citoyens;
- ATTENDU** qu'après avoir consulté les intervenants et les acteurs de la communauté d'affaires, la Municipalité a élaboré une politique de développement économique définissant les orientations, les objectifs et les actions prioritaires en la matière;
- ATTENDU** le conseil municipal a pris connaissance du contenu de la politique et souhaite officialiser son adoption afin d'en guider les interventions futures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter la nouvelle Politique de développement économique, d'en confier la mise en page au Service des communications de la Municipalité et de la rendre accessible.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-170

ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 5 135 211 DU CADASTRE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DU PÔLE AGROALIMENTAIRE DE SACRÉ-COEUR-DE-MARIE : OCTROI DE MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTORISATION DE SIGNATURES

- ATTENDU** l'axe 4 de la politique de développement économique;
- ATTENDU** la résolution 24-03-074 autorisant l'acquisition et le dépôt d'une demande d'autorisation à la CPTAQ et l'octroi de mandats de services professionnels;
- ATTENDU** qu'il y a lieu de compléter la transaction en signant une nouvelle entente avec les propriétaires du lot 5 135 211 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- de procéder à l'acquisition d'une partie du lot 5 135 211 du cadastre du Québec selon l'entente prévue à cet effet;
- d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme Francis Carrier Arpenteur-Géomètre pour la réalisation de l'opération cadastrale et d'une description technique au besoin;
- de confier à Me Marie-Klaude Paquet, le mandat de rédiger les contrats notariés selon l'entente intervenue avec les propriétaires, de publier les actes au registre foncier et d'acquitter les frais de publication;
- de financer la dépense à même le poste budgétaire « Fonds stratégique - 02 62900 970 »;
- d'autoriser le maire et la direction générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-171 DOSSIER 445202 DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a déposé une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation d'une partie de lot;

ATTENDU que cette demande est identifiée au dossier numéro 445202 et concerne le lot numéro 5 135 211 du Cadastre du Québec;

ATTENDU que la Municipalité souhaite se désister de cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- de se désister de la demande déposée auprès de la CPTAQ sous le numéro de dossier 445202;
- d'autoriser la direction générale à transmettre l'avis de désistement à la Commission et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tout document requis à cette fin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-172 RENOUVELLEMENT DU BAIL AVEC LA COOPÉRATIVE MULTISERVICES DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE : RÉSILIATION DU CONTRAT NOTARIÉ ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que le bail de location de la Coopérative multiservices de Sacré-Cœur-de-Marie ayant sa place d'affaires au Centre Intergénérationnel est arrivé à échéance et qu'il y avait un engagement des parties à convenir d'un nouveau bail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'abroger à toutes fins que de droits la résolution numéro 24-01-013;
- de résilier le bail immobilier inscrit sous le numéro 17 158 de ses minutes et d'autoriser la radiation de l'acte publié inscrit au registre foncier sous le numéro 24 510 591;
- de renouveler le bail de la Coopérative multiservices de Sacré-Cœur-de-Marie concernant l'utilisation d'espaces du Centre intergénérationnel;
- d'autoriser le maire et la direction générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le renouvellement dudit bail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

25-05-173 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL, COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS : ADOPTION DU RAPPORT

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 422 992 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-174 TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE PAR RAPIÉÇAGE ET DE PAVAGE : OCTROI D'UN CONTRAT

ATTENDU les demandes de prix à différents fournisseurs en vue d'obtenir des offres de prix pour effectuer la réfection de nos routes pavées sur le territoire;

ATTENDU que, suite à l'appel d'offres, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Conformité	Montant (taxes en sus)
Pavage Jean-Luc Roy inc.	Oui	18 800 \$
Asphalte Langlois inc.	Oui	19 025 \$
Pavage Sartigan Itée	Oui	28 625 \$
Les Pavages de Beauce Itée	Oui	20 625 \$
Pavages Estrie-Beauce	Oui	31 125 \$
Pavage Centre-Sud	non soumis	
Pavage Nicolas Lachance inc.	non soumis	
Pavage Lagacé et frères	non soumis	

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer à l'entreprise Pavage Jean-Luc Roy inc. le contrat de travaux de réfection de la chaussée par rapiéçage et de pavage pour l'année 2025 au montant de 18 800 \$, taxes en sus;
- d'affecter la dépense à même le poste budgétaire « Pavage entretien - 02 32000 625 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-175 TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES : OCTROI D'UN CONTRAT

ATTENDU les demandes de prix à différents fournisseurs en vue d'obtenir des offres de prix pour effectuer du scellement de fissures de nos routes pavées sur le territoire;

ATTENDU que, suite à l'appel d'offres, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Conformité	Montant (taxes en sus)
Cimora inc.	Oui	18 480 \$
Ligne Maska	Oui	23 100 \$
Scellements J.F. inc.	Oui	16 485 \$
Permaroute	Oui	18 900 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer à l'entreprise Scellements J.F. inc. le contrat de travaux de scellement de fissures pour l'année 2025 au montant de 16 485 \$, taxes en sus;
- d'affecter la dépense à même le poste budgétaire « Pavage entretien - 02 32000 625 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-176

TRAVAUX DE FAUCHAGE DES EMPRISES MUNICIPALES : OCTROI D'UN CONTRAT

ATTENDU les demandes de prix à différents fournisseurs en vue d’obtenir des offres de prix pour effectuer des travaux de fauchage aux abords de nos routes sur le territoire;

ATTENDU que, suite à l'appel d’offres, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Conformité	Montant avec opérateur
Forfait Renaud Doyon	Oui	87 \$ / km
Samuel Vachon	Oui	35 \$ / km

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer à Samuel Vachon le contrat de travaux de fauchage des chemins au montant de 35 \$ / km, taxes en sus, pour un montant maximal de 15 000 \$;
- d'affecter la dépense à même le poste budgétaire « Location pelle et camion - 02 32000 516 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-177

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE DU MONT-ADSTOCK (PROJET 2025-24) : OCTROI DE MANDAT DE SERVICE PROFESSIONNEL

ATTENDU que deux sections de la route du Mont-Adstock (section 6^e Rang) présentent des problématiques de structure;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la réfection de ces deux tronçons;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer à la firme ARPO Groupe-conseil un mandat de services professionnels au montant de 35 370 \$, taxes en sus, pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de réfection de la route du Mont-Adstock (projet 2025-24);
- de financer la dépense à même le règlement d'emprunt 234-18.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-178

TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES SUR LA 1RE AVENUE OUEST ET DE PAVAGE SUR LA RUE SHEINK (PROJET 2025-15) : OCTROI DE MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU que la Municipalité a demandé une offre de prix pour la production de plans et devis, la réalisation d'un appel d'offres ainsi qu'un mandat de surveillance pour l'ajout de conduites d'aqueduc et d'égout pluvial de la 1^{re} Avenue Ouest et de pavage sur une partie de la rue Sheink (projet 2025-015);

ATTENDU que, suite à l'appel d'offres, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Conformité	Montant (taxes en sus)
ARPO Groupe-Conseil	Oui	71 995.01 \$
WSP Canada inc.	Oui	74 580 \$
Pluritech inc.	Oui	86 300 \$

ATTENDU que la Municipalité a demandé des prix pour une caractérisation écologique et une étude environnementale phase 1 ainsi qu'une étude géotechnique dans le cadre dudit projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme ARPO Groupe-conseil au montant de 71 995.01 \$, taxes en sus, pour la production de plans et devis, la réalisation d'un appel d'offres ainsi qu'un mandat de surveillance dans le cadre des travaux d'ajout de conduites d'aqueduc et d'égout pluvial de la 1^{re} Avenue Ouest et de pavage sur une partie de la rue Sheink (projet 2025-015);
- d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme Gestizone au montant de 5 500 \$, taxes en sus, pour la réalisation d'une caractérisation écologique et d'une étude environnementale phase 1 dans le cadre dudit projet;
- d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme Englobe corp. au montant de 19 942.88 \$, taxes en sus, pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre dudit projet;
- de financer la dépense à même la TECQ 2024-2028.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-179

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES ÉTANGS AÉRÉS DU SECTEUR SAINT-MÉTHODE (PROJET 2023-008) : OCTROI DE MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU que, suite à l'étude réalisée par la firme WSP Canada inc. sur la capacité résiduelle des étangs aérés du secteur Saint-Méthode, divers travaux d'amélioration et de réparation doivent être réalisés;

ATTENDU que pour les réalisations de réparation, une vidange des boues des étangs est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme WSP Canada inc. au montant de 9 950 \$, taxes en sus, pour la réalisation d'une étude de modélisation hydraulique des étangs aérés du secteur Saint-Méthode;
- d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme WSP Canada inc. au montant de 24 850 \$, taxes en sus, pour la réalisation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de vidange des boues et de réparation des aérateurs des étangs aérés du secteur Saint-Méthode;
- de financer la dépense à même la TECQ 2024-2028.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-180

BALANCEMENT HYDRAULIQUE ET PROGRAMME DE RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU SECTEUR SAINT-MÉTHODE - LAC JOLICOEUR : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une mise à jour du balancement du réseau d'aqueduc du secteur Saint-Méthode ainsi que la réalisation d'un programme de rinçage unidirectionnel sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme ARPO Groupe-conseil au montant de 10 890 \$, taxes en sus, pour la mise à jour du balancement hydraulique et la réalisation d'un programme de rinçage du réseau d'aqueduc du secteur Saint-Méthode - Lac Jolicoeur;
- de financer la dépense à même la TECQ 2024-2028.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-181

ACHAT DE BARRIÈRES DE CONTRÔLE DE CIRCULATION : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que la loi prévoit qu'un signaleur routier ne doit pas diriger la circulation lorsque la limite de vitesse affichée sur le panneau à fond blanc est supérieure à 70 km/h;

ATTENDU que la loi oblige les municipalités à avoir un système adéquat pour le contrôle routier;

ATTENDU que des moyens doivent être utilisés pour assurer la sécurité des employés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense au montant de 6 294.10 \$, taxes en sus, pour l'achat de deux systèmes de barrières amovibles fixés sur des camionnettes;
- d'affecter cette dépense à même le fonds de roulement sur une période de 2 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-182

EXPLOITATION ET LE SUIVI OPÉRATIONNEL DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un mandat de services professionnels pour l'exploitation et le suivi opérationnel des installations d'eau potable et des eaux usées de la Municipalité;

ATTENDU l'offre de services de la firme Aquatec Société de gestion de l'eau inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme Aquatec Société de gestion de l'eau inc. au montant de 91 150 \$, taxes en sus, pour l'exploitation et le suivi opérationnel des installations d'eau potable et des eaux usées de la Municipalité d'Adstock.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

25-05-183

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE : RAPPORT ANNUEL 2024

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter le rapport du Service de sécurité incendie d'Adstock pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'adopter le rapport annuel 2024 du Service de sécurité incendie d'Adstock.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

25-05-184

PROJET DE BOÎTE CULTURELLE MULTIFONCTIONNELLE : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une aide financière d'un montant maximal de 50 000 \$ pour le projet de Boîte culturelle dans le cadre du volet B de l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2025;

ATTENDU que la Municipalité doit contribuer dans une proportion de 10 % du coût total du projet;

ATTENDU que le projet doit être réalisé au plus tard le 31 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense de 56 000 \$, taxes en sus, pour la réalisation du projet de Boîte culturelle;
- de financer la dépense à même le poste budgétaire « Boîte culturelle - 23 07018 000 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-185 INVITATION AU SOUPER-SPECTACLE OUVRE TES SENS DU REGROUPEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU l'invitation pour un souper-spectacle-bénéfice immersif du regroupement des personnes handicapées physiques;

EN CONSÉQUENCE,

Et résolu d'autoriser une dépense de 150 \$ pour l'achat de 2 billets pour le souper-spectacle Ouvre tes sens du Regroupement des personnes handicapées physiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-186 DÉJEUNER DE LA FÊTE DES MÈRES DU COMITÉ DES LOISIRS DU TERRAIN DE JEUX SAINT-DANIEL : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que le Comité des loisirs du terrain de jeux Saint-Daniel a organisé un déjeuner de la fête des Mères;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser une dépense pour l'achat de 8 billets à titre d'aide financière pour le déjeuner de la fête des Mères du Comité des loisirs du terrain de jeux Saint-Daniel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-187 CLUB CHASSE ET PÊCHE SAINT-MÉTHODE, SAINT-DANIEL INC. : VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE

Le Club Chasse et Pêche St-Méthode – St-Daniel inc. s'adresse au conseil municipal afin d'obtenir une aide financière pour ses activités annuelles.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu de verser une aide financière de 500 \$ à Club Chasse et Pêche St-Méthode – St-Daniel inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

25-05-188 LES TI-CHUMS D'LA MUSIQUE INC. : VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE

L'OBNL Les Ti-Chums d'la Musique inc. s'adresse au conseil municipal afin d'obtenir une aide financière pour faire l'acquisition d'équipement de musique pour les écoles de la région, notamment celles d'Adstock, et pour encourager la relève musicale.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu de verser une subvention de 500 \$ à Les Ti-Chums d'la Musique inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-189

ENTRETIEN DES ÉDIFICES MUNICIPAUX DU SECTEUR SAINT-DANIEL : OCTROI D'UN CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Municipalité a procédé à l'affichage d'un poste contractuel pour l'entretien de l'édifice municipal (ancienne église) situé à Saint-Daniel;

ATTENDU que monsieur Yannick Lefrançois a posé sa candidature;

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer le contrat au contractuel retenu selon les conditions convenues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer le contrat pour l'entretien des édifices municipaux du secteur Saint-Daniel à monsieur Yannick Lefrançois, selon les modalités établies;
- d'autoriser la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat à intervenir avec le contractuel retenu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-05-190

AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DU LAC JOLICOEUR POUR L'ÉVALUATION DES TRAVAUX DU BARRAGE DU LAC JOLICOEUR : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que l'Association des riverains du lac Jolicoeur est propriétaire du barrage du lac Jolicoeur;

ATTENDU que l'Association a réalisé les travaux de réfection du barrage;

ATTENDU que différentes préoccupations ont été transmises à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une aide financière pour l'évaluation des travaux du barrage du lac Jolicoeur;
- d'affecter la dépense à même le poste budgétaire « Protection de l'environnement - 02 47000 459 »;
- autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le protocole d'entente nécessaire avec l'Association.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

INFORMATIONS ET ACTIVITÉS À VENIR

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

25-05-191

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de lever la séance à 21h20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

Le directeur général par intérim,

Pascal Binet

Jérôme Grondin